



Comité technique sur l'étude d'impact du PSBLSJ de
Rio Tinto Alcan

COMPTE RENDU
RENCONTRE #2

24 MARS 2015

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	MOT DE BIENVENUE	1
2	VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE CREATION	1
4	SUIVIS	1
5	VALIDATION DES STATUTS ET FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE	3
6	TOPO SUR LA GESTION HYDRIQUE	5
7	ATELIER POUR CONVENIR DES THEMATIQUES A TRAITER AU COURS DES SIX PROCHAINS MOIS	6
8	RECENTS DEVELOPPEMENTS	7
9	ANNONCE PUBLIQUE DES TRAVAUX DU GROUPE	7
10	VARIA.....	7
11	PROCHAINE RENCONTRE	7

Annexes : document joint

Annexe 1 : Liste de présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3: Liste des suivis

Annexe 4 : Statuts et fonctionnement du Comité technique

Annexe 5 : Présentation – Gestion hydrique 101

Annexe 6 : Calendrier thématique

1 MOT DE BIENVENUE

Mme Julie Malo-Sauvé, facilitatrice de la séance, cède la parole à M. Jean Pedneault. Celui-ci remercie les gens de leur présence pour cette deuxième rencontre du Comité.

La liste des personnes présentes figure à l'annexe 1.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour convient au Groupe. Il figure en annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE CRÉATION

Les membres valident le contenu du compte rendu. Celui-ci figure à l'annexe 3.

4 SUIVIS

Mme Malo-Sauvé propose de faire le point sur les suivis issus de la rencontre de création.

Suivis – Rencontre du 25 février 2015	État d'avancement
1. Reporter le point « Adoption des statuts et fonctionnement du Comité technique » à la prochaine rencontre	La validation des statuts et fonctionnement du Comité technique sera traitée au prochain point de l'ordre du jour de la présente rencontre.
2. Compiler les commentaires reçus par rapport à la version préliminaire du document « Statuts et fonctionnement du Comité technique »	Les commentaires reçus des membres ont été compilés et intégrés à la proposition révisée des statuts et fonctionnement, traitée au prochain point de l'ordre du jour de la présente rencontre.
3. Faire un suivi, s'il y a lieu, de la rencontre entre M. Jean Pedneault et les préfets des MRC	Une rencontre a eu lieu avec M. André Paradis, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin de discuter de l'inconfort souligné par les participants lors de la rencontre de création du Comité. M. Pedneault confirme que les participants peuvent se sentir à l'aise de siéger sur les deux comités. Les élus ont décidé de ne pas nommer de représentants pour parler en leur nom. M. Pedneault a mentionné que les attentes de RTA face aux élus membres du comité n'étaient pas de parler au nom des

	<p>autres élus de la région mais de donner le point de vue et le vécu d'élus face aux problématiques reliées au Programme. Il a aussi mentionné qu'il trouverait dommage qu'aucun élu ne soit présent pour éclairer le comité sur ce que vivent les élus.</p> <p>M. Lawrence Potvin interviendra auprès du Comité en sa qualité de maire.</p> <p>Une prochaine rencontre est à prévoir avec les trois préfets; un suivi sera fait auprès du Comité.</p>
4. Inviter un représentant de la communauté autochtone de Mashteuiatsh à se joindre au Groupe	Mme Judith Courtois, conseillère en gestion de la faune et de l'environnement à la direction Culture, Patrimoine, Territoire est présente et agira dès lors à titre de représentante de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.
5. Ajouter un siège dans la catégorie « Organismes dédiés à la faune et la flore du lac Saint-Jean » et inviter un représentant de l'Association des sauvaginaires	M. Clément Gilbert sera des nôtres comme membre officiel pour représenter l'Association des sauvaginaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
6. Créer un espace membre sur le site www.consultationberges.com	Un courriel a été envoyé aux membres avec les instructions de connexion. Un souci technique a émergé, sera corrigé et l'information sera acheminée aux membres lorsque l'espace membre sera accessible.
7. Reporter le point « Annonce publique des travaux du Groupe » à la prochaine rencontre	Ce point sera abordé en fin de rencontre.
8. Partager la table des matières détaillée aux membres	La table des matières détaillée a été distribuée aux membres en version papier. Elle sera également envoyée par courriel et déposée sur l'espace membre.

Suivis – Rencontre du 24 mars 2015

1. **Faire un suivi, s'il y a lieu, de la rencontre entre M. Jean Pedneault et les préfets des MRC;**
2. **S'assurer que l'espace membre soit fonctionnel sur le site www.consultationberges.com;**
3. **Envoyer la table des matières détaillée aux membres par courriel et la déposer sur l'espace membre;**

5 VALIDATION DES STATUTS ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE

Mme Malo-Sauvé propose une version préliminaire pour les statuts et le fonctionnement du Comité technique. Les commentaires des membres ont été intégrés à la suite de la rencontre de création. Les principaux éléments bonifiés par la rétroaction des membres sont :

- **Le libellé du mécanisme de consultation** : Cette table se penchera sur les paramètres de l'étude d'impact environnementale afin d'en bonifier et d'en influencer le contenu, mais n'est pas une entité décisionnelle à cet égard. Le libellé devrait refléter cette orientation.

Décision : Comité technique sur l'étude d'impact du Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean

- **L'engagement des membres** : Des discussions ont lieu sur le rôle et l'engagement du promoteur et des autres membres dans le cadre de la démarche du Comité.

Décision : Considérant que le rôle du promoteur diffère sensiblement de celui des autres membres quant aux responsabilités et aux engagements à formuler par la démarche du Comité, les engagements ont été scindés afin de mieux refléter cette réalité.

Les membres s'entendent aussi sur le fait de rendre disponible, dans la mesure du possible, l'information de nature publique nécessaire à la bonne marche du Comité technique, dans le respect de leurs autres engagements et des valeurs de transparence et de bonne foi du Comité.

- **Les règles de fonctionnement** : Des discussions ont eu lieu sur la nomination d'un porte-parole afin de transmettre publiquement l'information au nom du Comité.

Décision : Le Comité n'a pas de porte-parole et aucune prise de position publique ne sera faite au nom du Groupe. En cas de besoin de communication externe, le Comité conviendra du contenu du message et de son porteur.

Les principaux commentaires et questions soulevés par les membres par rapport au document figurent ci-dessous :

Questions des membres	Réponses
<p>Est-ce que les membres auront l'occasion de voir l'étude d'impact bonifiée par le Comité avant que celle-ci soit envoyée au Ministère?</p>	<p><u>RTA</u> : C'est le Ministère qui a la responsabilité de rendre publique l'étude d'impact et l'étude d'impact lui est d'abord présentée.</p> <p>Nous pourrions effectuer des suivis auprès du Comité quant aux recommandations qui auront été intégrées et rendre disponible une synthèse de l'étude d'impact.</p>
<p>Est-ce que Rio Tinto Alcan a déposé un document qui précise le mode de fonctionnement du Comité auprès du Ministère?</p>	<p><u>RTA</u> : Nous avons communiqué au Ministère la démarche de consultation citoyenne, nos intentions quant au Comité technique sur l'étude d'impact, ainsi que la démarche entreprise avec l'UQAC. Cependant, nous n'avons pas déposé précisément le mode de fonctionnement ni la séquence des thématiques qu'on se propose d'aborder avec le Comité.</p>
<p><u>M. Pedneault</u> : En tant qu'observateur, comment le groupe souhaite-t-il que j'intervienne?</p>	<p><u>Mme Malo-Sauvé</u> : Habituellement, sur des questions plus stratégiques, on demande parfois aux observateurs de se retirer.</p> <p>Les membres s'entendent pour que M. Pedneault puisse s'exprimer, sans droit de vote. De toute manière, le groupe souhaite fonctionner par consensus plutôt que par vote.</p>
<p>En lien avec la règle de fonctionnement qui mentionne que le Comité n'a pas de porte-parole et qu'aucune prise de position publique ne sera faite au nom du Groupe, les membres devraient tout de même pouvoir prendre la parole au nom de leur organisation, mais pas au nom du Comité technique.</p>	<p><u>Mme Malo-Sauvé</u> : Effectivement, les membres peuvent s'exprimer au nom de l'organisation, sans se faire porte-parole du groupe.</p>

Les documents de statuts et fonctionnement du Groupe, corrigés en fonction des commentaires du Groupe, figurent à l'annexe 5.

4. **Faire parvenir aux membres le document de statuts et fonctionnement du Comité technique finalisé en fonction des discussions;**

6 TOPO SUR LA GESTION HYDRIQUE

M. Bruno Larouche, hydrologue pour la division Énergie Électrique de RTA, effectue une présentation sur la gestion hydrique. Sa présentation est disponible en annexe 6. Il y présente notamment le bassin versant, les installations hydroélectriques de RTA au Saguenay – Lac-Saint-Jean et le fonctionnement de la gestion hydrique.

M. Larouche souligne qu'il existe une grande variabilité des précipitations d'une année à l'autre et que la gestion hydrique consiste surtout en une gestion de l'incertitude.

Il note que RTA doit respecter certaines contraintes de gestion. Notamment, le niveau ne doit jamais être plus bas que 2 pieds pour assurer l'apport en eau potable pour Mashteuiatsh et la production hydroélectrique des centrales. Également, la capacité d'évacuation de la crue est limitée par l'exutoire naturel du lac. En période de crue, l'ouverture des déversoirs se fait de façon proactive et RTA ne ferme les déversoirs qu'une fois que la « pointe d'eau maximale » est passée, soit après la crue maximale.

M. Larouche souligne que les barèmes de gestion estivale se situent présentement entre 14 et 16 pieds.

Des questions d'ordre technique ont été abordées par les membres pendant la présentation, concernant notamment :

- Le fonctionnement et l'ouverture des déversoirs en temps de crues
- Le mode d'approvisionnement en période de sécheresse et les ententes avec Hydro-Québec
- Les conséquences potentielles des modifications de niveaux de gestion sur les groupes concernés autour du lac, incluant l'achat possible d'électricité et le risque de fermeture d'usines et de pertes d'emplois
- Les impacts engendrés par des niveaux élevés combinés à des épisodes de vent très forts et l'étude des scénarios de vent

Quelques questions d'ordre général ont également été abordées à la suite de la présentation. Il a été précisé que 2 ou 3 marinas avaient des problèmes lorsque le niveau descendait sous les 14 pieds, surtout pour la sortie des voiliers. Un membre du comité a souligné qu'à partir de 12 pieds, toutes les marinas étaient en difficultés à l'exception de celle de Roberval.

Les membres estiment qu'il serait pertinent de disposer de la carte des impacts des différents niveaux face aux infrastructures environnantes et les composantes sensibles et d'avoir les scénarios de vent dans l'étude d'impact.

Suivis – Rencontre du 24 mars 2015

5. Fournir la liste des enjeux des différents groupes concernés face aux niveaux de lac (municipalités, marinas, riverains, industrie, prises d'eau, déversoirs, etc.).
6. Fournir la liste des années lors desquelles le niveau est descendu sous 14 pieds pendant l'été et au-dessus de 17 pieds;

Mme Malo-Sauvé propose que la prochaine rencontre permette de faire un retour sur les différents scénarios de gestion étudiés dans l'étude d'impact.

7 ATELIER POUR CONVENIR DES THÉMATIQUES À TRAITER AU COURS DES SIX PROCHAINS MOIS

Un calendrier thématique est proposé aux membres pour cadrer les sujets à aborder lors des prochaines rencontres.

Le calendrier proposé se base sur une rencontre tenue avec le consultant WSP et Rio Tinto Alcan pour vérifier la progression de l'étude d'impact et proposer un séquençage des thématiques en fonction de l'avancement de l'étude. Celui-ci devrait permettre d'intégrer les préoccupations et les commentaires des membres pour nourrir les sections pertinentes de l'étude. Les thématiques concernant les conditions et les impacts sur les milieux humain et physique seraient pertinentes pour le mois d'août-septembre.

Les membres s'entendent pour entamer les rencontres sur la base du calendrier proposé et de le bonifier au besoin. Le calendrier thématique figure en annexe 7.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions des membres	Réponses
Il serait important de s'assurer que les attentes du milieu et les enjeux de chacun soient intégrés dans l'étude.	<p><u>RTA</u> : La thématique « Condition et impact du projet sur le milieu humain » vise à présenter les impacts anticipés sur le milieu.</p> <p>Un membre mentionne qu'il serait aussi intéressant de faire un tour de table avec les membres pour avoir un portrait des attentes.</p> <p>Un membre souligne que les thématiques couvrent les préoccupations des parties prenantes qui cohabitent autour du lac.</p> <p><u>RTA</u> : L'étude d'impact de 1985 présente une section sur ce sujet.</p> <p><u>Mme Malo-Sauvé</u> : Le rapport de la consultation de l'automne 2014 fournit aussi un bon portrait des attentes du milieu.</p>

Suivis – Rencontre du 24 mars 2015

7. Intégrer à la rencontre où on traitera du chapitre sur le développement durable un point sur le portrait global et les attentes et enjeux soulevés lors des consultations;
8. Prévoir un tour de table avec les membres pour avoir un portrait des attentes;
9. Déposer la section de l'étude d'impact de 1985 présentant le portrait des attentes des parties prenantes du milieu et le rapport de la consultation citoyenne de l'automne 2014 sur l'Espace membre;

8 RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS

Les membres n'ont aucun récent développement à partager.

9 ANNONCE PUBLIQUE DES TRAVAUX DU GROUPE

Puisque le Comité s'est entendu sur le fait qu'il ne nommerait aucun porte-parole et que les membres ne devaient pas s'exprimer publiquement au nom du Comité, chacun convient que le seul message qui serait transmis soit celui qu'un Comité est bel et bien en place et que les documents de nature publique seront disponibles sur le site Consultationberges.com.

10 VARIA

Aucun point au varia.

11 PROCHAINE RENCONTRE

Les membres conviennent que la rencontre ait de nouveau lieu à Alma, en après-midi. Un sondage sera acheminé à tous les membres pour identifier la meilleure date pour tenir la prochaine rencontre.

Mme Malo-Sauvé remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à tous une bonne fin de journée.

Production du compte rendu

Myriam Vallière, Transfert Environnement et Société
Personne-ressource du Comité technique